



Tennis Club Pechbonnieu

Saison 2020-2021

Dossier de Partenariat



Association Tennis Club Pechbonnieu
Maison des sports
31140 Pechbonnieu

Courriel : tcpechbonnieu@gmail.fr

Site : <http://club.quomodo.com/tcpechbonnieu>

Facebook : [tcpechbonnieu](https://www.facebook.com/tcpechbonnieu)



Présentation

Le **Tennis Club de Pechbonnieu** est un **club convivial** qui accueille les amateurs de la petite balle jaune, désirant pratiquer un sport en loisir mais également en compétition. Cette année, le club compte 85 membres.

Les installations sont mises à disposition par la Municipalité et situées dans un cadre agréable. 2 courts extérieurs, 1 mur et un Club House nous permettent d'accueillir nos adhérents dans les meilleures conditions pour jouer toute l'année.

Une école de tennis permet aux jeunes de s'initier à leur sport favori... et aux plus âgés de se perfectionner.

Pour ceux qui le souhaitent, la compétition se présente sous la forme de différents championnats organisés par la Ligue Occitanie ou par le Comité de Haute Garonne, d'un tournoi interne homologué et d'un tournoi open dont la 6eme édition se déroulera en juin 2021.

Historique

- Année de création : 1979
- Inauguration du club house : 2005



Equipement

2 Courts
extérieurs
en Béton
poreux



Un Club
House
avec bar,
bureau et
vestiaires





Structures

Association sportive (Loi 1901)

Dirigeants

- Gautier MARCHAL (Président),
- Hervé CABEAU (Trésorier),
- Julien DISETTI (Secrétaire),
- Chrystel FOURMENTRAUX (Responsable animations),
- Jean Christophe SCIALO (Responsable compétition),
- Damien CAPELLE (Responsable compétition)
- Marcel CABANEL (Responsable technique),
- Fabien ROUSSELLE (Responsable relations partenaires)

Enseignant

- Samson NGORAM, D.E Tennis depuis 2015, exerçant au TCP depuis septembre 2019.

Activités

Ecole de Tennis

- 71 enfants
- mini tennis : 2 groupes
- groupes loisir et compétition : 9 groupes

Cours collectifs adultes

- 26 personnes

Compétitions

- Championnats par équipe
 - Challenge Caisse d'Epargne (printemps) : 2 équipes messieurs.
 - Challenge Hermet (automne) réservé aux 4^e série : 1 équipe messieurs.
 - AG2R +35 ans (automne) : 2 équipes messieurs.
 - Challenge Laffont (hiver) : 1 équipe messieurs.
 - 3 équipes Jeunes
- Tournois Individuels
 - Championnat individuel départemental (phase club et phase départementale)
 - Tournoi interne : ouvert à tous les adhérents du club (printemps)
 - Tournoi open :
 - +35ans dames et messieurs (12 au 28 juin 2020)
 - Double dames et messieurs (12 au 28 juin au 2020)



- 1 Tournoi Galaxie, date à définir en 2020 ou 2021

Tennis loisir (accès libre)

Animations

- Animation doubles mixtes
- Doubles parents/enfants
- Animation Padel
- Sortie Petits As à Tarbes (Championnat du monde moins de 14 ans)

Doubles
Parents/
Enfants





Sortie
Petits As



Effectifs

En 2020/2021, le Tennis Club de Pechbonnieu compte 123 adhérents.

Projets

- Construction d'un court couvert sur le site actuel pour la fin de l'année 2021.

Evènements majeurs de la saison

- Championnat par équipes dames et messieurs
- Championnat jeunes
- Animations diverses
- Tournoi Open du Girou en Juin





Partenariats

Pourquoi :

- Associer votre enseigne et / ou produit à l'image d'un club dynamique, convivial et du sport en général,
- Soutenir le club dans son développement,
- Contribuer au développement associatif de la commune et de ses environs.

Comment :

- Mécénat : don financier, et / ou matériel, sans contrepartie de la part du club,
- Partenariat financier : don financier, avec contrepartie de la part du club,
- Partenariat matériel : don matériel, avec contrepartie de la part du club,
- Fournir les moyens publicitaires nécessaires à la communication visuelle et informatique (affiches, autocollants, banderoles, panneaux publicitaires ...).

Engagement de l'association

L'association Tennis Club Pechbonnieu s'engage à promouvoir son partenaire, auprès du public, par tous les moyens de communication dont elle dispose :

- **Panneau publicitaire à l'extérieur du Club House**
Visibilité : Les membres du club, les joueurs externes lors des compétitions, ainsi que les personnes extérieures (lieux de passage important, crèches, stades, ...)
- **Site internet du TC Pechbonnieu**
Visibilité : Les membres du club (toutes les informations importantes sont centralisés sur le site), les joueurs externes (inscription au tournoi)
- **Affichage à l'intérieur du Club House**
Visibilité : Les membres du club, les joueurs externes lors des compétitions
- **Communication lors des événements organisés par le TC Pechbonnieu**
Visibilité : Les membres du club, les joueurs externes lors des compétitions.
L'affiche du tournoi sera diffusée et affichée dans tous les clubs de la région.



Notre programme de partenariat se décline en 3 niveaux:

- Silver (Pour un don d'une valeur de 15 à 50 euros)
 - Parution dans la liste des sponsors sur le site web du TC Pechbonnieu
 - Annonces lors d'événements (tournois, animations ...)
 - Parution sur les Newsletters du club
- Gold (Pour un don d'une valeur de 51 à 150 euros)
 - Parution dans la liste des sponsors sur le site web du TC Pechbonnieu avec logo publicitaire
 - Annonces lors d'événements (tournois, animations ...)
 - Parution sur l'affiche du tournoi
 - Parution sur les Newsletters du club
- Premium (Pour un don d'une valeur de 151 euros et plus)
 - Parution dans la liste des sponsors sur le site web du TC Pechbonnieu avec logo publicitaire
 - Annonces lors d'événements (tournois, animations ...)
 - Parution sur l'affiche du tournoi
 - Mise en évidence sur les courts ou dans le club house grâce à un support fournis (banderole ou affichage)
 - Parution sur les Newsletters du club





Contrat de Partenariat avec l'Association Tennis Club Pechbonnieu

Ce contrat est établi entre : l'Association Tennis Club Pechbonnieu
Maison des sports
31140 Pechbonnieu

D'une part, et d'autre part par l'entreprise :
Pour une durée limitée à la saison tennistique : 2020 – 2021

Le partenaire s'engage sur un :

- Mécénat
- Partenariat financier
- Partenariat matériel

Financé à la hauteur de€

Matériel :

- Fourniture des moyens publicitaires nécessaires à la communication visuelle et informatique

Niveau de partenariat

- Silver
- Gold
- Premium

Fait (en deux exemplaires originaux) à le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour l'association TC Pechbonnieu

Le Partenaire

(Exemplaire Partenaire)



Contrat de Partenariat avec l'Association Tennis Club Pechbonnieu

Ce contrat est établi entre : l'Association Tennis Club Pechbonnieu
Maison des sports
31140 Pechbonnieu

D'une part, et d'autre part par l'entreprise :
Pour une durée limitée à la saison tennistique : 2020 – 2021

Le partenaire s'engage sur un :

- Mécénat
- Partenariat financier
- Partenariat matériel

Financé à la hauteur de€

Matériel :

- Fourniture des moyens publicitaires nécessaires à la communication visuelle et informatique

Niveau de partenariat

- Silver
- Gold
- Premium

Fait (en deux exemplaires originaux) à le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour l'association TC Pechbonnieu

Le Partenaire

(Exemplaire Club)



cerfa
N° 11580*03
DGFIP

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises



Donateur	
Nom :	Prénoms :
Adresse :	
Code postal	Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :
..... euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....
